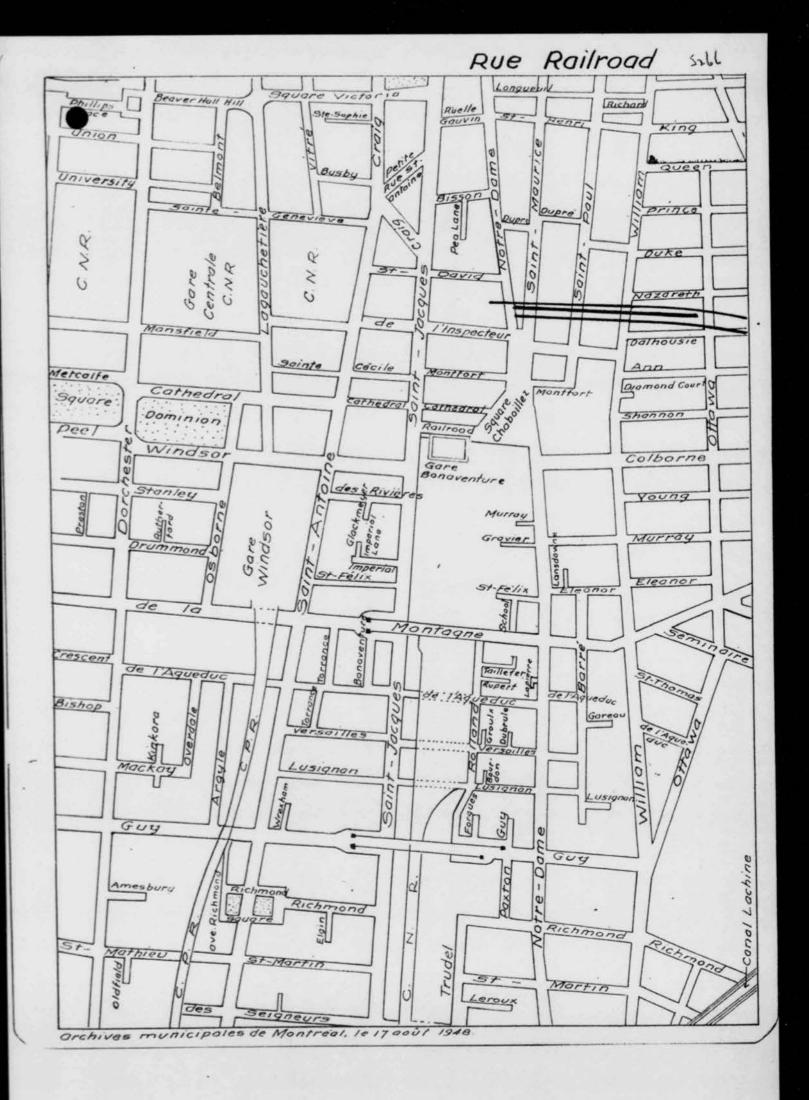
RUES

RAILROAD, rue (disparue)

## Archives Municipales de Montréal

Si vous vous dépossédez de ce document veuillez en prévenir sans retard L'ARCHIVISTE If you give away this document, please advise, without delay, the

0 4 2 0 8 0 0 0 0 0 0





EXTRAIT du procès-verbal de la séance régulière ajournée du Conseil municipal de Montréal, tenue le 3 juin 1953.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif à l'effet de dénommer certaines voies publiques et de changer ou supprimer le nom de certaines autres:

## "LE COMITE EXECUTIF

- a l'honneur de recommander, conformément au rapport ci-joint du directeur du service d'urbanisme,
- a) de donner le nom de rue <u>de la Cathédrale</u> à la continuation de la rue de la Cathédrale actuelle, à partir de la rue Saint-Jacques vers le sud, sur une distance moyenne de 400 pieds, avec une emprise moyenne de 66 pieds de largeur, puis vers le sud-est jusqu'à sa jonction avec la rue Notre-Dame délimitée par une ligne brisée qui part de l'extrémité sud de la ligne de démarcation entre les lots 802 et 803 du cadastre du quartier Saint-Antoine, sur une longueur de 66 pieds, et de là, sur une distance de 68 pieds, vers l'ouest;
- b) de donner le nom de rue <u>Windsor</u> à la nouvelle rue reliant la rue Windsor actuelle à la rue Colborne et qui s'étend de la rue Saint-Jacques à la rue Notre-Dame, sur une distance moyenne de 593 pieds, avec une emprise de 80 pieds de largeur;
- c) de donner le nom de <u>Square Chaboillez</u> au territoire compris entre les deux rues latérales, Windsor et de la Cathédrale, et entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques;
- d) de changer le nom de l'ancienne Place Chaboillez située entre les rues de la Cathédrale et de l'Inspecteur, et de lui donner le nom de rue Notre-Dame;
  - e) de supprimer le nom de la rue Railroad qui n'existe plus en fait.

## RESPECTUEUSEMENT SOUMIS,

LE COMITE EXECUTIF,

(signé) J.-O. Asselin, Président,

do C.-E. Longpré, Greffier de la Cité.

Montréal, le 22 mai 1953."

Proposé par le conseiller J.-O. Asselin, Appuyé par les conseillers Guyot, O'Flaherty, Burrows, Hanley, Healy, Fisher, McKenna, Vautelet, Harrington, Horan et Stephens

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

(Certifié)

Greffier de la Cité.

## PLAN

no:

dossier:

1.5266

